



Direction Générale
Direction de l'administration et finances
Département des moyens généraux

Consultation N°03/ANAC/SDA/DMG/2025

Prestation Location Véhicules Touristiques

Année 2025



SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| 1/Objet des prestations envisagées | 3 |
| 2/Les conditions légales de participation | 3 |
| 3/Les capacités minimales exigibles | 3 |
| 4/Les modalités d'élaboration et de présentation des offres et La liste des pièces et documents à joindre aux offres | 4 |
| 5/Le délai accordé pour la préparation des offres..... | 4 |
| 6/Les modalités de demande des renseignements ainsi que la personne habilitée à renseigner les concurrents | 5 |
| 7/La présentation de la soumission | 5 |
| 8/Les modalités de remise des offres et langue de saisie | 5 |
| 9/La date et heure limite de remise des offres ;..... | 5 |
| 10/ La date et heure d'ouverture des plis | 5 |
| 11/Le système d'évaluation et de classement des offres | 5 |
| 11-1/EVALUATION DES OFFRES | 5 |
| 11-2/ CRITERES D'EVALUATION (SYSTEME DE NOTATION) | 6 |
| 12/Le délai de validité des offres..... | 8 |
| 13/Les modalités de choix de l'attributaire du contrat..... | 8 |
| 14/Les modalités d'introduction d'un recours..... | 8 |



CONSULTATION N° 03/ANAC/S-DA/Dpt-MG/2025

1/Objet des prestations envisagées

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) lance la présente consultation dans le cadre de la signature d'un contrat ferme, pour une durée d'une (01) année, pour la location de véhicules touristiques sans chauffeurs et prise en charge de la maintenance des dits véhicules.

Cette consultation a pour but de satisfaire les besoins du personnel de l'ANAC en matière de fournitures de divers types de véhicules touristiques en un seul lot, tout en respectant les principes du libre accès aux marchés publics, mais aussi les règles relatives à la concurrence loyale, selon la réglementation Algérienne en vigueur.

2/Les conditions légales de participation

Peuvent participer à la présente consultation toute entreprise de location de véhicules ou concessionnaire automobile disposant d'une flotte de véhicules récents (moins de 07 Ans) et sont exclus de la participation aux marchés et contrats de l'ANAC, les prestataires, notamment :

- Qui ont représenté plus d'un candidat ou soumissionnaire ;
- Qui peuvent contrôler un autre soumissionnaire et vice versa ;
- Qui sont en litige avec l'ANAC. Dans ce cas, celle-ci peut les exclure à titre conservatoire ;
- Qui se sont désistés de l'exécution d'un contrat ou refusés de compléter leurs offres par les documents manquants ;
- Qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat
- Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- Qui ne justifient pas de la remise légale de leurs comptes sociaux ;
- Qui ont fait une fausse déclaration ;
- Qui ont fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des établissements publics soumis aux règles de droit commercial, après épuisement des procédures de recours prévues par la législation et la réglementation en vigueur ;
- Qui ont été inscrits au fichier national d'auteurs d'infractions frauduleuses, et auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ; et
- Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.

3/Les capacités minimales exigibles

Le soumissionnaire doit détenir les gammes de véhicules récents, **de moins de sept (07) ans**, suivantes :

- Une (01) berline de haute gamme
- Cinq (05) berlines moyenne gamme
- Cinq (05) citadines 05 portes



4/Les modalités d'élaboration et de présentation des offres et La liste des pièces et documents à joindre aux offres

L'offre finale doit être présentée sous enveloppe (pli) externe, qui comprendra 02 sous-enveloppes, l'une inclura l'offre technique et l'autre l'offre financière. Le détail de ces dernières est présenté comme suit :

1) L'offre technique :

Elle est scindée en deux (02) volets, administratif et technique proprement dit et les documents demandés sont énumérés ci-dessous :

1-1) Dossier administratif :

- Une copie du registre de commerce ;
- Toutes les autorisations nécessaires délivrées par les autorités concernées ;
- Une copie de l'extrait de rôle apuré ou avec un échéancier ;
- Une copie de la carte d'identification fiscale (NIF) ;
- Une lettre de délégation de pouvoir dans le cas d'une gérance, émise par le détenteur du registre de commerce

1-2) Dossier technique :

- La présente lettre de consultation et dument paraphé, signé et portant le cachet de votre entreprise, avec la mention « lu et approuvé » en dernière page de chaque document ;
- Le projet de contrat joint à la présente lettre de consultation et dument paraphé, signé et portant le cachet de votre entreprise, avec la mention « lu et approuvé »
- La déclaration d'absence de conflit d'intérêt signée et cachetée (jointe en annexe D) ;
- Les modalités de paiement : délais (à terme ou autre), mode de paiement et délais de mise à disposition de l'ANAC des véhicules visés ;
- Les copies des cartes grises des véhicules objet de la consultation ;
- Les copies des PV de contrôles techniques des véhicules objet de la consultation ;
- Les copies des polices d'assurances des véhicules objet de la consultation ;
- Les copies des carnets d'entretien des véhicules objet de la consultations (si existent) ;
- Une liste de la flotte avec les numéros d'immatriculation et kilométrage de chaque véhicule ;
- Les copies des attestations de bonne exécution de prestations similaires (si existent) ;
- Un justificatif du chiffre d'affaires des trois (03) dernières années.

2) Offre financière :

- Le bordereau des prix unitaires selon l'Annexe A (avec cachet et signature) ;
- Le devis quantitatif et estimatif selon l'Annexe B (avec cachet et signature) ;
- Le devis estimatif total selon l'Annexe C (avec cachet et signature) ;
- Une facture proforma globale avec les quantités et prix.

5/Le délai accordé pour la préparation des offres

Afin de permettre aux soumissionnaires de préparer leurs offres et les remettre dans le délai accordé est de 21 jours à compter du 17/03/2025



6/ Les modalités de demande des renseignements ainsi que la personne habilitée à renseigner les concurrents

Le département Moyens Généraux, en charge de cette consultation, se tient à la disposition des soumissionnaires, pour vous fournir les informations complémentaires nécessaires afin de répondre à nos exigences, et toute demande d'éclaircissements doit être adressée, par tout moyen utile, au département moyens généraux de l'ANAC, avant la date limite fixée pour le dépôt des offres.

7/ La présentation de la soumission

Les offres doivent être déposées au bureau d'ordre B.O.G de l'ANAC, sis Lot 225 Route nationale n°05 -ROUIBA – Alger, sous **double pli fermé et anonyme portant uniquement la mention :**

**CONSULTATION N°03/ANAC/S-DA/Dpt-MG/2025
« A ne pas ouvrir »**

NB : Les offres reçues après les délais et/ou portants d'autres mentions ou marques-ratures sur le pli (identifié), seront écartées.

8/ Les modalités de remise des offres et langue de saisie

Les offres doivent être présentées sous-format papier imprimé en langue française.

9/ La date et heure limite de remise des offres ;

La date et heure limite de remise des offres est fixée au 06/04/2025 à 13h.

10/ La date et heure d'ouverture des plis

L'ouverture des plis reçus se fera en séance publique en présence des soumissionnaires ayant déposé des offres le 06/04/2025 à 13h15.

11/ Le système d'évaluation et de classement des offres

11-1/EVALUATION DES OFFRES

L'examen et l'évaluation des offres doit permettre à la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres (COPEO-2) de déterminer la meilleure offre, selon le principe QUALITE/PRIX.

Le processus d'évaluation des offres se déroulera en deux phases :



Phase 1 : préqualification technique

Durant cette phase la COPEO-2 procédera à l'examen et analyse des offres techniques, à l'issue de cette évaluation sur la base des critères techniques et d'un barème de notation prévu à cet effet, les offres des soumissionnaires seront classées suivant la note totale évaluée.

Les soumissionnaires qui obtiendront une note technique de 20 points et plus, seront pré-qualifiés pour l'évaluation financière.

Phase 2 : évaluation financière

Les offres jugées recevables et techniquement conformes, seront évaluées financièrement selon le principe suivant :

- Offre du moins disant : 55 points
- Les autres offres le nombre de points sera obtenu par calcul mathématique

11-2/ CRITERES D'EVALUATION (SYSTEME DE NOTATION)

Les soumissionnaires intéressés par la présente consultation sont tenus de joindre à l'offre technique une présentation générale de leurs agences ou entreprise tout en précisant les prestations qu'elles offrent et la flotte de véhicules dont elle dispose.

Les critères de choix sont fixés selon le barème total de 100 points répartis comme suit :

Offre Technique : _____ Note/45 Points
Offre Financière : _____ Note/55 Points

Les Opérations d'ouverture et d'évaluation des offres techniques et financières seront réalisées par la **commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres**.

Cette commission procédera à l'ouverture des offres reçus. Éliminera, en premier lieu, les offres non conformes aux conditions du présent cahiers des charges.

Elle procédera ensuite à l'analyse des offres restantes en deux phases sur la base du système de notation défini ci-après.

A/ EVALUATION TECHNIQUE :

Elle tient compte des critères suivants auxquels sont affectées des notations :

| Critère technique | Note |
|--|-------------|
| Chiffre d'affaires réalisé durant les trois dernières années | 10 points |
| Attestations de bonne exécution | 10 points |
| Les véhicules les plus récent | 10 points |
| Les garanties (prises en charge) | 10 points |
| Modalité de paiement | 05 points |



1- Chiffre d'affaires réalisé durant les trois dernières années (10 points) :

Le soumissionnaire ayant effectué durant les trois dernières années le chiffre d'affaires le plus élevé se verra attribuer la note complète soit Dix (10) points.

Pour les autres soumissionnaires, le calcul de la note attribué pour ce critère sera calculé sur la base de la formule suivante :

$$N. C.A = \frac{10 \times C.A \text{ concerné (points)}}{C.A \text{ le plus élevé}}$$

2- Attestations de bonne exécution (10 points) :

Pour l'expérience générale, le soumissionnaire devra présenter les références détaillées de sa société, principalement sur l'expérience dans l'exécution des prestations de même type à ceux prévus dans le présent cahier des charges, appuyées des attestations de bonne exécution y afférents. Le soumissionnaire ayant le nombre le plus élevé au maximum cinq (05) d'attestations de bonne exécution se verra attribuer la note complète soit Dix (10) points.

Pour les autres, la note Nb sera calculée comme suit : **Nb =02 points / (Attestation)**

3- L'année d'immatriculation des véhicules (10 points) :

Le soumissionnaire s'engage de donner à l'ANAC des véhicules récents et de préférence dont le kilométrage n'est pas trop élevé, afin d'éviter d'éventuelles pannes.

- Les véhicules les moins de 05 ans d'âge et ayant un kilométrage inférieur ou égal à 100 000 Km se verra attribué la note entière de **10 points**
- Les véhicules les moins de 05 ans d'âge et ayant un kilométrage supérieur à 100 000 Km se verra attribué la note entière de **06 points**
- Les véhicules les plus de 05 ans d'âge et ayant un kilométrage inférieur à 100 000 Km se verra attribué la note 08 points
- Les véhicules les plus de 05 ans d'âge et ayant un kilométrage supérieur à 100 000 Km se verra attribué la note 04 points

Les véhicules dépassant 07 ans d'âge et/ou ayant plus de 200 000 Km au compteurs (même ceux moins de 05 ans) ne sont pas acceptés

4- Les garanties (prises en charge) (10 points) :

Le soumissionnaire doit s'engager à fournir l'assistance aux utilisateurs des véhicules et ladite assistance est notée comme suit :

- Assistance 24h/24 : **05 Points.**
- Le remplacement immédiat en cas de panne : **05 Points.**

5- Modalité de paiement : 05 Points

La note du critère modalité de paiement est allouée comme suit :

| Modalité de Paiement | La Note |
|---|------------------|
| Délai de Paiement inférieur à 10 Jours date de facturation | 00 Points |
| Délai de Paiement supérieur ou égale à 20 Jours date de facturation | 02 Points |
| Délai de Paiement supérieur ou égale à 30 Jours date de facturation | 03 Points |
| Délai de Paiement supérieur ou égale à 60 Jours date de facturation | 05 Points |



Note Elimatoire :

La note minimale pour l'offre technique est de 20 Points.

Les soumissionnaires qui obtiendront dans leurs offres techniques une note totale de 20 points et plus, seront pré-qualifiés à l'évaluation financière.

Remarque : à ce stade d'évaluation technique, toute offre non conforme aux exigences du présent cahier des charges et au dossier de la consultation sera éliminée.

I) – EVALUATION FINANCIERE (55 points) :

L'offre financière est notée sur un maximum de **55 points** correspondant au montant de l'offre le moins disant.

1- Prix : 55 Points

La note du prix de l'offre financier est calculée comme suit :

$$N \text{ prix} = \frac{55 \times \text{Prix de l'offre le moins disant (points)}}{\text{Prix de l'offre considérée}}$$

Afin de déterminer les prix de soumission pour, les soumissionnaires sont tenus de respecter les modèles descriptifs en annexes.

12/Le délai de validité des offres

Les offres des soumissionnaires doivent être valides au minimum 30 jours après la date dépôt au niveau du B.O.G de l'ANAC.

13/Les modalités de choix de l'attributaire du contrat

Le soumissionnaire qui aura obtenu la note la plus élevée en additionnant la note technique et la note financière se verra attribué le marché.

14/Les modalités d'introduction d'un recours.

Les soumissionnaires qui ne sont pas satisfaits de l'attribution du marché sont invités à déposer leurs recours motivés sous forme de lettre et déposée au bureau d'ordre B.O.G de l'ANAC, sis Lot 225 Route nationale n°05 -ROUIBA – Alger et cela au plus tard 03 jours ouvrables après l'attribution provisoire et cela en conformité avec l'article 108 de la procédure de passation des marchés et contrat de l'ANAC.



ANNEXE A :

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

| | Désignation | U | Prix Unitaire en HT/mois |
|---|-----------------------|----------|---------------------------------|
| 1 | Berline haute gamme | 01 | |
| 2 | Berline moyenne gamme | 01 | |
| 3 | Citadine | 01 | |



ANNEXE B :

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

| | Désignation | Qté | Prix Unitaire en DA/HT/mois | Prix Unitaire en DA/HT/An | Montant (DA/HT)/An |
|--------------------|--------------------------|-----|--------------------------------|------------------------------|-----------------------|
| 1 | Berline haute gamme | 01 | | | |
| 2 | Berline moyenne gamme | 05 | | | |
| 3 | Citadine | 05 | | | |
| Total en HT | | | | | |

Arrêté le présent devis à la somme (EN LETTRE) de

.....
.....
.....En HT

Fait à Le

Le Soumissionnaire :



ANNEXE C :

DEVIS ESTIMATIF TOTAL

| N° | Désignation | Montant Total (DA/HT)/An | TVA (DA) | Montant Total (DA/TTC) |
|--------------|-----------------------|-----------------------------|----------|---------------------------|
| 1 | Berline haute gamme | | | |
| 2 | Berline moyenne gamme | | | |
| 3 | Citadine | | | |
| TOTAL | | | | |

Arrêté le présent devis à la somme de

.....
.....
.....En HT

Arrêté le présent devis à la somme de

.....
.....
.....En TTC

Fait à Le

Le Soumissionnaire :



ANNEXE D :

DECLARATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTERET

Je soussigné (e),

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de

naissance :

Dénomination au nom et pour le compte de :

.....

Déclare que ni moi, ni l'un de mes représentants, ne sont en situation de conflit d'intérêt en relation avec le marché considéré :

- Par le biais d'un contrôle direct ou indirect d'un autre candidat ou soumissionnaire pour le même marché, ou vice versa ;
- Par le fait d'avoir fourni à l'Agence National de l'Aviation Civile, directement ou indirectement, des services de conseil pour la préparation du dossier de mise en concurrence (DMC) ;
- Par le fait d'avoir une relation familiale, amicale ou autre étroite avec un consultant et/ou un employé de l'Agence, susvisée, qui participe ou a participé à la préparation du DMC considéré, sauf si la preuve est apportée que cette relation n'a pas constitué un conflit d'intérêt.

M'engage à porter, sans délai, à la connaissance de l'Agence toute situation constitutive d'un conflit d'intérêt ou susceptible de le produire sous quelque forme que ce soit.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait àle.....

Signature du candidat ou soumissionnaire :

(nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)